



**CONVENTION SUR
LES ESPÈCES
MIGRATRICES**

Distribution: Générale

UNEP/CMS/COP12/Doc.25.1.25/Rev.2
28 octobre 2017

Français
Original: Anglais

12^e SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
Manille, Philippines, 23 - 28 octobre 2017
Point 25.1 de l'ordre du jour

**PROPOSITION POUR L'INSCRIPTION DE
Rhynchobatus australiae
À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION**

Résumé:

Le Gouvernement des Philippines a soumis la proposition* ci-jointe pour l'inscription de *Rhynchobatus australiae* à l'Annexe II de la CMS.

Le document Rev.1 comprend des amendements soumis par les auteurs de la proposition pour rendre la proposition plus précise, conformément au paragraphe 2 de l'article 21 du Règlement intérieur de la Conférence des Parties (UNEP/CMS/COP12/Doc.4/Rev.1), et en tenant compte des recommandations de la deuxième réunion du Comité de session du Conseil scientifique, figurant dans le document UNEP/CMS/COP12/Doc.25.1.25/Add.1.

Le document Rev.2 fait référence aux commentaires reçus de l'Australie au sein du groupe de travail de session aquatique.

*Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat de la CMS (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

**PROPOSITION POUR L'INSCRIPTION DE
Rhynchobatus australiae
A L'ANNEXE II DE LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION
DES ESPÈCES MIGRATRICES APPARTENANT À LA FAUNE SAUVAGE**

A. PROPOSITION:

Inscription de l'ensemble de la population de *Rhynchobatus australiae* à l'Annexe II.

B. AUTEUR DE LA PROPOSITION: Gouvernement de la République des Philippines

C. JUSTIFICATION DE LA PROPOSITION

1. Taxonomie

- 1.1 Classe: Chondrichthyes
- 1.2 Ordre: Rhinobatiformes
- 1.3 Famille: Rhinobatidae
- 1.4 Genre ou espèce *Rhynchobatus australiae* (Whitley, 1939)
- 1.5 Synonymes scientifiques:
- 1.6 Noms communs :
 - Anglais : White-spotted wedgefish, Bottlenose wedgefish
 - Français : Pas de nom commun défini
 - Espagnol: Pas de nom commun défini

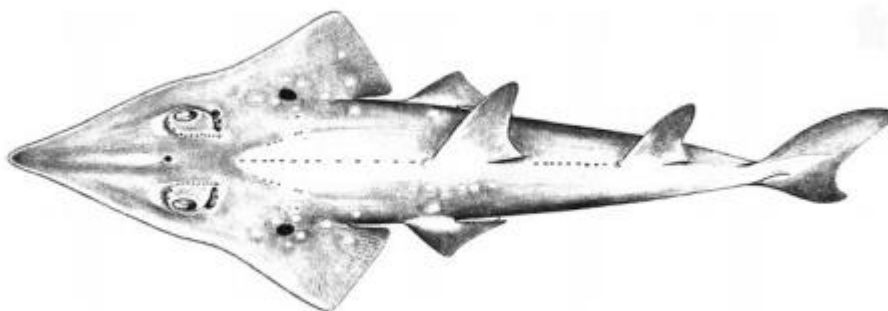


Figure 1: *Rhynchobatus australiae* illustration de Compagno et Last 1999

2. Vue d'ensemble

Rhynchobatus australiae est inscrite sur la liste rouge de l'UICN des espèces menacées dans la catégorie des espèces vulnérables à l'échelle de la planète en raison du déclin des populations, conséquence de la surpêche pratiquée par les pêcheries artisanales et commerciales. Les grandes raies-guitares sont victimes de la pêche tant comme espèce cible que comme prise accessoire principalement pour leurs ailerons, qui sont extrêmement prisés dans le commerce international.

Les *R. australiae* sont des poissons migrateurs que l'on retrouve dans les habitats côtiers de l'Asie du Sud-Est et de l'Australie. Ce sont des poissons batoïdes benthopélagiques de grande taille ressemblant à des requins et qui se différencient d'autres espèces de *Rhynchobatus* par leur museau en forme de pelle. Le *Rhynchobatus diiddensis* est aussi connu sous le nom commun de grande raie-guitare ce qui porte à confusion et conduit à une identification erronée lors de rapport et de collecte de donnée. La famille des *Rhinobatidae*¹ fait partie des familles de Chondrichthyes les plus menacées. Les spécimens de l'espèce *R. australiae* sont tout

¹ Veuillez noter que la taxonomie a été reclassifiée en Rhinidae (raie-guitare)

particulièrement vulnérables étant donné leur taille, leur valeur marchande, et leur utilisation d'habitats côtiers, faisant d'eux une proie facile pour tous les types d'engins de pêche.

Bien que les bases spécifiques aux espèces pour des données relatives aux captures et aux débarquements des *R. australiae* manquent, des informations qualitatives concernant les raies-guitare indiquent une forte diminution de la population et une menace d'extinction localisée (Moore, 2017). Une évaluation récente de l'état de conservation des élasmobranches dans la mer d'Arabie et les eaux adjacentes indique que *R. australiae* (ainsi que deux espèces sympatriques, *R. djiddensis* et *R. laevis*) ont subi un déclin significatif de leur population estimé entre 50 et 80% au cours des trois dernières décennies et sont considérés en danger dû à la pression de la pêche intensive qui est susceptible de se poursuivre dans l'avenir (Jabado et al., 2017).

Le *R. australiae* est fortement exploité dans toute son aire de répartition, l'espèce reste peu étudiée et on en sait très peu sur son écologie de base. Il est clair que des mesures de gestion et de conservation coordonnées et globales sont nécessaires de toute urgence pour ce poisson et d'autres poissons-guitares afin d'empêcher davantage un déclin de la population et une menace d'extinction localisée dans toute leur aire de répartition (Moore, 2017). Compte tenu de ces menaces, une inscription à l'Annexe II de la CMS constituerait une étape supplémentaire vers la mise en place d'une gestion collaborative de cette espèce par les États de l'aire de répartition, en mettant en œuvre la CMS et en considérant la possibilité d'inclure l'espèce *R. australiae* au Mémoire d'entente sur la Conservation des requins migrateurs, instrument international de la CMS.

3. Migrations

3.1 Types de déplacement, distance, la nature cyclique et prévisible de la migration

Le déclin de la population empêche de bien comprendre les schémas de migration de cette espèce et rend difficile la recherche sur la structure et les mouvements de la population. Ces limitations génèrent de l'incertitude sur l'étendue de la migration de la population actuelle et sur les frontières traversées. La détermination de leurs routes de migration a également été faussée à cause d'une confusion sur la taxonomie entre les différentes espèces de *Rhynchobatus*. Toutefois, des données récentes indiquent qu'il y aurait des mouvements migratoires épisodiques de *Rhynchobatus australiae* entre l'Indonésie et l'Australie (Giles et al. 2016). Il est donc fort probable que des migrations similaires aient lieu sur toute l'aire de répartition de cette espèce, étant donné la proximité des frontières internationales dans la région.

D'autres espèces de batoides ressemblant à des requins (par ex. *Glaucostegus typus*, *Rhinobatusus*, *Rhinobatos horkellii*, *Zapteryx exasperata*) affichent une fidélité au site et migrent de façon saisonnière vers les zones côtières pour l'accouplement et / ou la mise bas (White et al., 2013 Newell, 2017, Catillo-Paez et al., 2013). Il existe également des informations qualitatives décrivant la migration saisonnière des populations de *rhinobatos rhinobatos* dans les eaux côtières peu profondes. Ces migrations sont présumées être pour des accouplements et des accouplements, et semblent être tellement prévisibles que les pêcheurs ouest-africains en Mauritanie, au Sénégal, en Guinée, en Guinée-Bissau et en Sierra Leone synchronisent leurs activités de pêche avec l'arrivée de *R. rhinobatos* (Ducrocq & Diop 2006, Newell 2017) et sont présumés exister dans d'autres parties de l'aire de répartition de cette espèce (par exemple, Turquie: Başusta et al., 2008).

Il est donc raisonnable de supposer que *R. australiae* et d'autres batoïdes ressemblant à des requins sont capables de migrations saisonnières à une échelle qui peut permettre le franchissement des frontières nationales, au moins dans certains endroits où l'aire de répartition de l'espèce apparaît dans plusieurs petits pays. Cela souligne l'importance et le besoin urgent d'une recherche plus spécialisée axée sur les changements ontogénétiques dans l'utilisation de l'habitat et les impacts anthropogéniques potentiels afin de mieux informer les stratégies de gestion et de conservation.

4. Données biologiques

4.1 Distribution (actuelle et passée)

Rhynchobatus australiae apparait en Asie du Sud-Est et en Australie, aire de répartition incluant la Thaïlande, Taiwan, les Philippines, l'Indonésie et les zones subtropicales australiennes (Last et al. 2013). C'est la seule espèce de *Rhynchobatus* que l'on retrouve dans toute la région centrale indo-ouest pacifique, en proportion plus élevée que ce qui avait été enregistré auparavant, des spécimens ayant été localisés aussi loin à l'Est que sur le territoire des Îles Fidji et aussi loin à l'Ouest que sur le territoire de l'Inde (Giles et al. 2016). Des données supplémentaires montrent que *R. australiae* peut être trouvé dans toute la mer d'Arabie et les eaux adjacentes à la fois côtières et hauturières, mais des similitudes dans les espèces ont rendu l'identification difficile (Jabado et al., 2017).

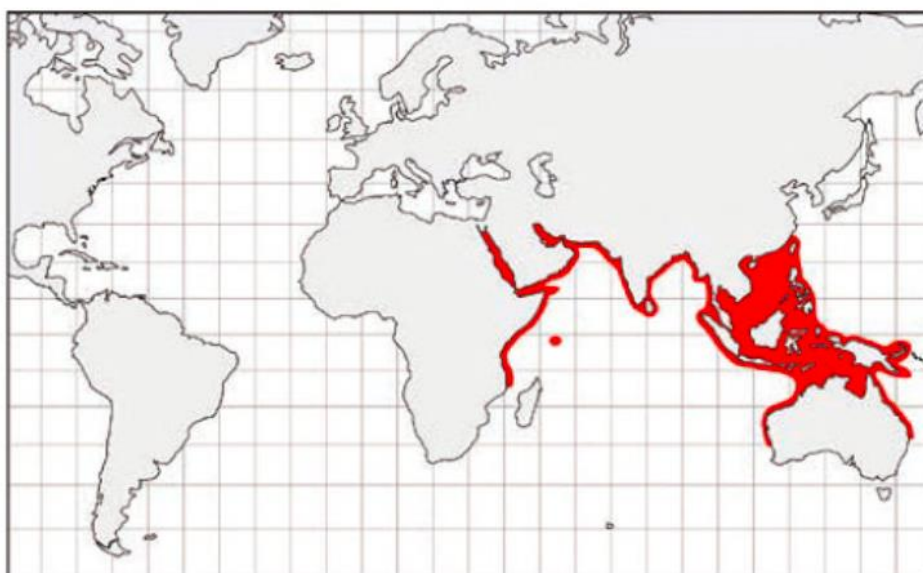


Figure 2. Répartition du *R. australiae* (Last et al., 2016).

4.2 Population (estimations et tendances)

Il n'existe aucune estimation quantitative sur l'abondance de l'espèce *R. australiae* sur l'ensemble de son aire de répartition. Toutefois, compte tenu de l'évidente exploitation de cette espèce et de la demande commerciale, la liste rouge de l'UICN indique que la population actuelle a tendance à diminuer (White et McAuley 2003). Les données spécifiques relatives à cette espèce ont été difficiles à recueillir du fait des révisions récentes de la taxonomie du genre et de l'incapacité à identifier chaque espèce sur la base de caractéristiques visibles. Les *Rhynchobatus* apparaissant dans la région indo-ouest pacifique étaient alors tous identifiés comme étant des *R. djiddensis* jusqu'à la fin des années 90 où cinq espèces distinctes ont été rétablies ou nouvellement décrites (Giles et al. 2016)..

En Australie, les prises sont enregistrées sous le nom *Rhynchobatus spp*, constituées d'un complexe de trois espèces: *Rhynchobatus australiae*, *R. laevis* et *R. palpebratus*, ce qui rend difficile l'évaluation de la menace pour les populations de chaque espèce (White et al., 2013).

Les *R. australiae* sont fortement exploités en Asie du Sud-Est pour leurs ailerons, qui sont considérés comme l'un des biens commerciaux les plus convoités (Giles et al. 2016, White et McAuley 2003, Chen 1996, Vannuccini 1999, Clarke et al. 2006). Une grande partie de l'aire de répartition des *R. australiae* se trouve dans les zones de pêche intensive et ils sont donc susceptibles d'être capturés en tant qu'espèce cible ou en tant que prises accessoires lors de pêches au chalut, au filet ou à la palangre. 2016). Des données provenant de l'Indonésie indiquent que le taux de prises à la pêche au filet maillant de spécimens de la famille des Rhinidae ou Rhinobatidae a considérablement diminué, ce qui traduit une diminution de la

population locale. Étant donné la vulnérabilité de cette espèce aux divers types d'engins de pêche et le déclin évident du nombre de spécimens au niveau local, il est fort possible que le nombre de spécimens ait diminué localement sur l'ensemble de son aire de répartition (White et McAuley 2003).

Une évaluation récente de l'état de conservation des élastomobranques dans la mer d'Arabie et les eaux adjacentes indique que *R. australiae* (ainsi que deux espèces sympatriques, *R. djiddensis* et *R. laevis*) ont subi des déclins significatifs estimés entre 50 et 80% au cours des trois dernières décennies et sont considérés en danger en raison de la pression de pêche intensive qui est susceptible de se poursuivre dans le futur (Jabado et al., 2017).

4.3 Habitat (description succincte et tendances)

Le *R. australiae* vit dans les eaux côtières des plateaux continentaux, plus précisément les baies fermées, les estuaires et les récifs coralliens (Compagno et Last 1999). On les trouve rarement à plus de 60 m de profondeur.

4.4 Caractéristiques biologiques

Le *R. australiae* est un poisson cartilagineux appartenant à la famille des *Rhinobatidae* (raie-guitare). La biologie du *R. australiae* est relativement peu connue, notamment l'âge moyen et les paramètres de croissance. Ce sont des ovovivipares. Les femelles atteignent une longueur totale à maturité de 300 cm environ et les mâles peuvent mesurer jusqu'à 124 cm de longueur (Last et al. 2016).

C'est une des espèces les plus représentées du genre, pouvant atteindre 2 à 3 m de longueur. Les *R. australiae* se caractérisent par leur museau en forme de pelle qui les distingue d'autres espèces sympatriques plus petites présentes dans son aire de répartition et arborant un museau bicolore en forme de pointe (les *R. springeri*, les *R. immaculatus* et les *R. palpebratus*). Il est également possible de faire la différence entre ces espèces en comptant le nombre d'os dans l'épine dorsale haute (Last et al. 2016). La couleur de la face dorsale oscille entre le gris pâle et le marron jaune avec quelques points blancs épars. On trouve de petites épines sur le dos et autour des yeux. Les nageoires pectorales sont triangulaires et les nageoires dorsales sont courbées comme des faucilles, la première ailette dorsale étant beaucoup plus grande que la seconde.

Les spécimens de cette espèce habitent les fonds marins et se posent en général sur les fonds vaseux, sableux ou herbeux et se nourrissent d'invertébrés benthiques, de crustacés et de petits poissons de fond (Last et al. 2016).

4.5 Rôle du taxon dans son écosystème

Le rôle de *Rhynchobatus australiae* dans son écosystème en est encore mal connu. On sait peu de choses concernant la fonction écosystémique d'autres espèces de *Rhynchobatus* (White et McAuley, 2003).

5. **État de conservation et menaces**

5.1 Évaluation de la liste rouge de l'UICN

État: Vulnérable

5.2 Information équivalente liée à l'évaluation de l'état de conservation

5.3 Menaces à la population (facteurs, intensité)

L'espèce *R. australiae* est inscrite sur la liste rouge de l'UICN des espèces menacées dans la catégorie des espèces vulnérables à l'échelle de la planète et la famille des *Rhinobatidae* est considérée comme étant la troisième famille la plus menacée parmi les familles de Chondrichthyes (White and McAuley 2003, Dulvy et al. 2014). Les spécimens de cette espèce sont capturés tant comme espèce cible que comme prises accessoires lors de pêches lors de

pêches artisanales ou commerciales (pêches au chalut de fond, au filet ou à la palangre). Ils sont fortement exploités dans l'ensemble de l'Asie du Sud-Est pour leurs ailerons, considérés un des biens commerciaux les plus convoités au niveau international. Leur utilisation de l'habitat côtier et leur fragilité face à de multiples types d'engins de pêche les rendent particulièrement vulnérables étant donné que leur aire de répartition se situe dans certaines des régions côtières où la pêche est la plus intensive au monde (Dulvy et al. 2014).

En Indonésie, une pêche au filet maillant de spécimens de la famille des Rhinidae ou Rhinobatidae a culminé en 1987 avec 500 bateaux et a chuté à seulement 100 bateaux en 1996 en raison de la baisse rapide des taux de prises (White et McAuley 2003). Il existe encore en Indonésie de nombreuses pêches au filet maillant ciblant les batoïdes, en particulier à Merauke, où une prise observée contenait près de huit tonnes de *Rhynchobatus* spp. Ces bateaux de pêche ont parfois été vus dans les eaux australiennes (Chen 1996; W. White, données non publiées).

En Asie du Sud-Est, des spécimens de *Rhynchobatus* (n=153) ont été échantillonnés dans le cadre d'enquêtes menées dans des centres de débarquements. En Australie, ils ont été échantillonnés de manière opportune dans le cadre de programmes d'observation des industries de la pêche (n = 54) (Giles et al. 2016). Les *R. australiae* représentaient 94 % des spécimens collectés en Asie du Sud-Est et 58 % de ceux collectés en Australie (Giles et al. 2016). L'enregistrement de l'espèce a été réalisé dans toutes les enquêtes menées dans des centres de débarquements où un spécimen du genre *Rhynchobatus* était trouvé, notamment en Thaïlande, en Indonésie, à Taiwan, aux Philippines, en Australie et aux Îles Fidji. Les données indiquent que l'espèce *R. australiae* est la seule du genre *Rhynchobatus* que l'on retrouve dans toute la région indo-ouest pacifique.

En Australie, il n'existe actuellement pas de pêches ciblées pour l'espèce *R. australiae* et il y a probablement eu une réduction des prises suite à l'introduction de dispositifs d'exclusion de tortue pour certaines pêches au chalut et à diverses interdictions de prélever des ailerons de requins. (Brewer et al. 1998). Auparavant, les spécimens de l'espèce *R. australiae* faisaient partie des quatre élasmobranches les plus fréquemment capturés comme prises accessoires par les chalutiers du nord de l'Australie (Stobutzki et al. 2002). Les nageoires de cette espèce étant encore très appréciées en Australie et au vu de la diminution de la population de *R. australiae* en Asie du Sud-Est, les *R. australiae* qui se trouvent en Australie répondent probablement aussi aux critères de vulnérabilité, mais sont actuellement classées dans la catégorie « Quasi menacée (NT) », compte tenu du manque de données détaillées sur les prises.

5.4 Menaces touchant particulièrement les migrations

5.5 Exploitation nationale et internationale

À l'échelle internationale, il existe un grand commerce asiatique des nageoires de requins et la demande en viande de requins et autres produits dérivés, dont l'huile de foie de requin, est grandissante. Les ailerons de *Rhinobatidae*, en particulier ceux des *R. australiae*, font partie des biens les plus recherchés dans le commerce et sont vendus à des prix extrêmement élevés (Vannuccini 1999, Clarke 2006). Des ailerons auraient été vendus pour 396 \$ US (Chen 1996). Les batoïdes dans le commerce sont principalement des *Rhinobatidae* (communication personnelle Chapman). Par conséquent, si l'on tient compte de la grande taille de l'aileron de cette espèce et de sa prédominance dans les prises réalisées en Asie du Sud-Est, il est fort probable que les ailerons de *R. australiae* représentent une proportion importante des ailerons provenant de ce genre circulant dans le commerce international. 2016).

6. **État de la protection et gestion de l'espèce**

6.1 Niveau de protection nationale

Il y a peu de juridictions saisies pour des cas concernant le *R. australiae*, par conséquent peu de mesures de protection sont mises en place. L'Australie interdit la pêche au requin au niveau

national et interdit également l'utilisation de bas de ligne, qui piègent souvent les requins, lors de pêches à la palangre.

Aux Philippines, en vertu de la résolution n °15-521 du Palawan Council for Sustainable Development, la province de Palawan a ajouté l'espèce *R. australiae*, parmi d'autres espèces élasmobranches, à sa liste officielle de la faune terrestre et marine menacée.

6.2 Niveau de protection internationale

Actuellement, il n'existe aucune mesure de protection internationale de l'espèce *R. australiae*. Cette espèce se répartit sur des zones de pêches intensives et est une des espèces les plus prisées dans le commerce international d'ailerons. Malgré sa valeur commerciale, le *R. australiae* n'est pas listé dans la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). En l'absence de protection, et dans un contexte de commerce international dérèglementé, cette espèce risque fort de se rapprocher de l'extinction sauf si des mesures contraignantes sont mises en place pour la protéger de la surexploitation.

6.3 Mesures de gestion

Actuellement, il n'existe aucune mesure de gestion de l'espèce *R. australiae* dans les États de l'aire de répartition. Les Philippines ont élaboré un plan national d'action (NPOA) pour les requins, qui, bien que non contraignant, a pour objectif de servir de guide pour une exploitation et une conservation durables des requins dans ses eaux.

6.4 Conservation de l'habitat

6.5 Surveillance de la population

Il n'existe aucun programme officiel spécifiquement dédié à la surveillance des prises et des populations de *Rhinobatidae*. En outre, le manque de données sur les prises et l'effort spécifiques aux espèces et les difficultés d'identification des espèces et de nomenclature claire ont rendu difficile le suivi de l'état de la population.

7. Effets de l'amendement proposé

7.1 Avantages prévus de l'amendement

Une inscription à l'Annexe II de la CMS permettrait de sensibiliser au besoin de gérer aux niveaux nationaux les *Rhynchobatus australiae* dans l'ensemble des États de leur aire de répartition et de faciliter la coopération entre ces États pour protéger cette espèce, réduire les obstacles à sa migration et préserver son habitat.

L'ajout de *Rhynchobatus australiae* à la CMS permettrait également de s'assurer que la priorité est donnée à la coopération internationale, car seule une telle coopération est à même de préserver cette espèce d'une surexploitation commerciale. L'inscription à l'Annexe II conformément à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) contribuerait à réguler le commerce international d'ailerons de *Rhynchobatus australiae*, garantissant ainsi que ce commerce est durable et légal.

7.2 Risques potentiels de l'amendement

L'inscription de *Rhynchobatus australiae* à l'Annexe II de la CMS ne présente aucun risque potentiel pour la conservation de cette espèce.

7.3 Intention de l'auteur de la proposition concernant l'élaboration d'un accord ou d'une action concertée

Le Gouvernement des Philippines encourage les États de l'aire de répartition à signer le Mémoire d'entente de la CMS sur la conservation des requins migrateurs (MdE Requins)

et va travailler avec d'autres signataires pour proposer l'inscription de *R. australiae*, où des actions nationales et internationales pour améliorer le statut de conservation peuvent être prioritaires. Pour promouvoir la coordination et la collaboration, le gouvernement des Philippines suggère d'organiser une réunion des États de l'aire de répartition, éventuellement en tant que groupe de conservation qui pourrait être élargi pour inclure non seulement *R. australiae*, mais aussi d'autres poissons de la famille des Rhynchobatus et les guitares de mer (pour se concentrer principalement sur 47 espèces de 3 familles: Rhynchobatus, Rhinidés, Guitares de mer, Rhinobatidés, Guitares de mer géantes, Glaucotegidae). Ils notent en outre que le «poisson-scie: une stratégie mondiale pour la conservation» pourrait être utilisé comme modèle pour identifier les actions prioritaires.

Le Gouvernement des Philippines propose de travailler avec les Etats de l'aire de répartition pour développer des actions concertées sur l'inscription de *Rhynchobatus australiae* à l'Annexe II de la Convention et suggère les mesures provisoires indiquées dans le Tableau 1:

Tableau 1: Propositions pour le développement d'actions concertées pour <i>Rhynchobatus australiae</i> .				
Activités	Résultats/Conclusions	Calendrier	Responsabilité	Financement
Appuyer l'inclusion de <i>R. australiae</i> dans le MdE requins	<i>R. australiae</i> proposé pour inclusion dans le MdE Requins à la MOS3	Fin 2018	Parties États de l'aire de répartition qui sont également signataires du ME Requins; Partenaires coopérants au MdE Requins	Aucun financement nécessaire
Encourager les États de l'aire de répartition à signer le MdE Requins	Des États supplémentaires de l'aire de répartition appuient le plan d'action de conservation du MdE Requins	En cours	États de l'aire de répartition	Aucun financement nécessaire
Réunir les États de l'aire de répartition pour discuter des priorités en matière de gestion et de conservation, éventuellement en créant un groupe de conservation de <i>Rhynchobatus australiae</i> et des poissons-guitare	Identifier et sécuriser le soutien des États de l'aire de répartition pour des mesures de conservation spécifiques	2018/2019	États de l'aire de répartition, Non-Parties de la région ASEAN	Un financement peut être nécessaire pour organiser la réunion
Améliorer la collecte de données et promouvoir la recherche, y compris les études de marquage, pour améliorer les estimations de l'abondance	Une meilleure collecte de données peut réduire l'incertitude des estimations de l'abondance, mener à une meilleure gestion	2018/2019	Parties États de l'aire de répartition, ONG	Un financement pourrait être nécessaire

8. États de l'aire de répartition

L'espèce *R. australiae* est présente dans des zones situées au-delà des juridictions nationales, ainsi l'article I h) de la CMS devrait être appliqué dans la détermination des États de l'aire de répartition :

« Un État de l'aire de répartition signifie, pour une espèce migratrice donnée, tout État [...] qui exerce sa juridiction sur une partie quelconque de l'aire de répartition de cette espèce migratrice, ou encore, un État dont les navires battant son pavillon procèdent à des prélèvements sur cette espèce en dehors des limites de juridiction nationale. »

Parties à la CMS:

Australie, Bangladesh, Djibouti, Égypte, Érythrée, France (Nouvelle-Calédonie), Inde, Iran, Irak, Israël, Jordanie, Koweït, Mozambique, Nouvelle-Zélande, Palaos, Pakistan, Philippines, Arabie saoudite, Seychelles, Somalie, Sri Lanka, Tanzanie, Yémen.

Autres États de l'aire de répartition:

Bahreïn, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine (Taiwan, Province de Chine), Indonésie, Malaisie, Myanmar, Oman, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Qatar, Singapour, Soudan, Thaïlande, Timor-Leste, Vietnam.

9. Consultations

10. Remarques supplémentaires

11. Références

- Başusta, N., Demirhan, S.A., Çiçek, E., Başusta, A. & Kuleli, T. 2008. Age and growth of the common guitarfish, *Rhinobatos rhinobatos*, in Iskenderun Bay (north-eastern Mediterranean, Turkey). *Journal of the Marine Biological Association of the UK*, 88, 837-842.
- Brewer, D.T., Rawlinson, N., Eayrs, S. and Burrige, C. 1998. An assessment of bycatch reduction devices in a tropical Australian prawn trawl fishery. *Fish Research* 36: 195-215
- Castillo-Paez, A., Sosa-Nishizaki O, Sandoval-Castillo J, Galván-Magaña F, Blanco-Parra MD, Rocha-Olivares A. 2014. Strong Population Structure and Shallow Mitochondrial Phylogeny in the Banded Guitarfish, *Zapteryx exasperate* (Jordan y Gilbert, 1880), from the Northern Mexican Pacific. *Journal of Heredity* 105(1):91-100. doi:10.1093/jhered/est067.
- Chen, H.K. (ed.) 1996. Shark Fisheries and the Trade in Sharks and Shark Products in Southeast Asia. TRAFFIC Southeast Asia Report, Petaling Jaya, Selangor, Malaysia
- Clarke S.C., McAllister, M.K., Milner-Gulland, E.J., Kirkwood G.P., Michielsens, C.G.J., Agnew, D.J., Pikitch, E.K., Nakano, H., and Shivji, MS. 2006b. Global estimates of shark catches using trade records from commercial markets. *Ecology Letters* 9:1115-1126.
- Compagno, L.J.V. and P.R. Last. 1999. Rhinidae (=Rhynchobatidae). Wedgefishes. p. 1418-1422. In K.E. Carpenter and V. Niem (eds.) *FAO identification guide for fishery purposes. The Living Marine Resources of the Western Central Pacific*. FAO, Rome.
- Ducrocq, M. and Diop, M. 2006. Les Requins de la sous région CSRP : biologie, pêche et importance socio- économique : analyse des causes de la surexploitation. Communication à l'atelier CCLME. Dakar, Senegal.
- Dulvy, N.K., Fowler, S.L., Musick, J.A., Cavanagh, R.D., Kyne, P.M., Harrison, L.R., Carlson J.K., Lindsay Davidson, L.N.K. 1,2, Fordham S.V., Francis, M.P., Pollock, C.M., Simpfendorfer, C.A., Burgess, G.H., Carpenter, K.E., Compagno, L.J.V., Ebert, D.A., Gibson C., Heupel, M.R., Livingstone, S.R., Sanciangco, J.C., Stevens, J.D., Valenti, S., White, W.T. 2014. . Extinction risk and conservation of the world's sharks and rays. *eLife* 3, e00590
- Fowler, S. 2014. The Conservation Status of Migratory Sharks. UNEP / CMS Secretariat, Bonn, Germany.
- Giles, J. L., Riginos, C., Naylor, G.J.P., Dharmadi, and Ovenden, J.R. 2016. Genetic and phenotypic diversity in the wedgefish *Rhynchobatus australiae*, a threatened ray of high value

- in the shark fin trade. *Marine Ecology Progress Series* 548: 165-180. doi: 10.3354/meps11617
- Jabado, R.W., Kyne, P. M., Pollom, R. A., Ebert, D. A., Simpfendorfer, C. A., Ralph, G.M., and Dulvy, N.K. (eds.) 2017. *The Conservation Status of Sharks, Rays, and Chimaeras in the Arabian Sea and Adjacent Waters*. Environment Agency – Abu Dhabi, UAE and IUCN Species Survival Commission Shark Specialist Group, Vancouver, Canada 236 pp
- Last, P.R., White, W.T., and B. Seret, 2016. *Rays of the World*. CSIRO Publishing.
- Moore, A. B.N. 2017. Are guitarfishes the next sawfishes? Extinction risk and an urgent call for conservation action. *Endangered Species Research* 34: 75-88.
- Newell, B.M., 2017. Status Review Report of Two Species of Guitarfish: *Rhinobatos rhinobatos* and *Rhinobatos cemiculus*. Report to National Marine Fisheries Service, Office of Protected Resources. 62 pp.
- Rose, C. and McLoughlin, K. 2001. Review of shark finning in Australian fisheries. Final Report to the Fisheries Resources Research Fund Bureau of Rural Sciences, Canberra
- Stobutzki, I.C., Miller, M.J., Heales, D.S. and Brewer, D.T. 2002. Sustainability of elasmobranchs caught as bycatch in a tropical prawn (shrimp) trawl fishery. *Fishery Bulletin* 100: 800-821.
- Vannuccini, S. 1999. *Shark utilization, marketing and trade*. FAO, Rome.
- White, W.T. and McAuley, R. (SSG Australia & Oceania Regional Workshop, March 2003). 2003. *Rhynchobatus australiae*. The IUCN Red List of Threatened Species 2003: e.T41853A10580429